

AFFAIRE N° 1 - Compte Administratif du Maire et Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1975.

(MONSIEUR LE MAIRE SE RETIRE DE LA SALLE DES DELIBERATIONS)

Monsieur Marcel HOARAU donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément au décret n° 57 657 du 22 mai 1957, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1975.

Les résultats généraux que font ressortir ces comptes sont les suivants :

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1975	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Section d'investissement	6 458 369,98		47 651 091,59	64 513 177,05		10 403 715,48
Section de fonctionnement.....		5 134 499,24	131 116 637,58	130 689 767,96		4 707 629,62
A déduire opérations indirectes.....	6 458 369,98	5 134 499,24	178 767 729,17	195 202 945,01		15 111 345,10
	6 458 369,98	5 134 499,24	126 749 741,53	143 184 957,37		15 111 345,10

Ces résultats seront repris au Budget Supplémentaire de 1976.

Les principales opérations réalisées au cours de l'exercice 1975 sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap. 900 - Hôtel de Ville et bâtiments administratifs.....	2 188 408,64
901 - Voirie.....	14 905 606,90
902 - Réseaux.....	8 097 741,49
903 - Equipement scolaire et culturel.....	15 723 792,56
904 - Equipement sanitaire et social.....	97 032,66
906 - Services industriels et commerciaux.....	268 478,46
908 - Urbanisme et Habitation.....	244 327,88
909 - Autres équipements.....	143 477,15
911 - Programmes par le Département.....	34 384,52
925 - Mouvements financiers.....	<u>12 406 216,31</u>
	54 109 461,57

Financés par :

- Subventions diverses.....	11 570 374,23
- Participation à des travaux d'équipements FFCL.....	2 347 497,79
- Emprunts.....	41 335 800,00
- Divers.....	<u>964 429,33</u>
	56 218 101,35

Soit un excédent de 2 108 639,78

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap. 60 - Denrées et fournitures.....	3 120 866,93
61 - Frais de personnel.....	37 277 051,16
62 - Impôts et taxes.....	12 318,00
63 - Travaux et services extérieurs.....	2 946 599,37
64 - Participation et prestations pour tiers.....	7 385 577,05
65 - Allocations - Subventions.....	6 409 906,95
66 - Frais de gestion générale et de transport.....	1 939 236,67
67 - Frais financiers.....	5 537 489,07
82 - Charges extérieures.....	<u>6 174 629,02</u>
	70 803 574,24

Financés par :

Chap. 70 - Produits d'exploitation.....	292 792,16
71 - Produits domaniaux.....	559 034,94
73 - Recouvrements subventions et participations.....	1 823 347,54
74 - Taxe sur les salaires.....	22 354 956,02
75 - Impôts indirects.....	23 647 168,85
77 - Centimes et taxes assimilés.....	26 368 265,00
78 - Réduction de charges.....	1 575 421,59
79 - Produits exceptionnels.....	82 897,71
82 - Produits s/exercices antérieurs.....	<u>7 102 395,75</u>
	83 806 279,56

Soit un excédent des recettes de fonctionnement
de 13 002 705,32

L'excédent global de 15 111 345,10 sera repris au Budget Supplémentaire de 1976.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur le Compte Administratif du Maire et sur le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1975.

L'an mil neuf cent soixante seize, le 7 JUILLET, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Jacques TESSIER - Bruno BOYER - Maxime RIVIERE - Antoine APAVOU - Valère ROBERT - Frantz FONTAINE - Mme Valère ROCHE - MM. André LICHARDY - Abdoul-Hack AFFEJEE - Mme Hugues FUTHAZAR - MM. Fred TANDRYA - Marcel LAPIERRE - Mme André PAYET - MM. Raymond NANDO - Antoine PICARD - Jack AFFEJEE - Gérard LAURET - Eric BOYER - Philippe NATIVEL.

Etaient représentés :

M. Maurice CHANE KUNE	par M. Marcel HOARAU
M. Charlemagne FOSSARD	par M. Antoine APAVOU
M. Chantilly FERRERE	par M. Fred TANDRYA
M. le Docteur Paul MAINGARD	par M. Marc GERARD

Absentes excusées :

Mme Eléopold JASMIN - Mme Jules BENARD

Absents :

MM. Francis BEDIER - Dr Marc THEVENIN - Henry SERS - Maurice TOMI - Roger THUONG HIME - Jean-Claude MONDON - Adolphe RAMASSAMY - Alexandre DE BALBINE.

OUI le rapport de Monsieur le Maire,

VU les diverses ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des communes et notamment celles des 24 avril 1834 et 10 avril 1835,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1975 et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par Monsieur le Maire ordonnateur, le Compte Administratif de l'exercice 1975 accompagné du Compte de Gestion du Receveur, ainsi que l'état des restes à réaliser sur 1975,

Procédant au règlement définitif du Budget de 1975, propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

R E C E T T E S

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1975 évaluées par le Budget à	255 747 628,35
ont dû s'élever d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à la somme de	148 472 925,01
de laquelle somme il convient de déduire celle de SAVOIR pour non valeurs justifiées au Compte du Receveur	153 468,40
pour restes à recouvrer également justifiés et qui seront portés en recette au prochain compte.....	
Somme égale à	148 319 456,61

Au moyen de quoi la recette de 1975 demeure définitivement fixée à la somme de 148 319 456,6

D E P E N S E S

Les dépenses créditées au Budget de 1975 s'élevant à 255 747 628,3

Il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice

Total des dépenses présumées..... 255 747 628,3

De cette somme, il faut déduire celle de 122 539 516,8

SAVOIR

- Crédits ou portions de crédits restés dans emploi comme excédant le montant réel des dépenses.....

- Dépenses faites, mais non ordonnancées avant le 28 février 1975 et à reporter au Budget de 1976..... 122 539 516,84

- Dépenses ordonnancées mais non payées avant le 31 mars 1975 et à reporter au Budget de 1976.....

Somme égale à..... 122 539 516,84

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1975 sont définitivement fixées à..... 133 208 111,51

Les recettes de toute nature étant de..... 148 319 456,61

Les dépenses de..... 133 208 111,51

Il est constaté par conséquent un excédent définitif de... 15 111 345,10 lequel sera porté au Chapitre des dépenses supplémentaires du Budget de l'exercice 1976.

Toutes les opérations de l'exercice 1975 sont déclarées définitivement closes.

La présente délibération sera jointe comme pièces justificatives au Budget de 1975.

DELIBERE A SAINT-DENIS, les jour, mois et an ci-dessus.

LE MAIRE - Voici maintenant le projet de délibération concernant l'approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal.
 Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1975 et les autorisations qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 1975

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1975, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant,
 Délibère,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 1975 au 31 décembre 1975 y compris celles relatives à la journée complémentaire fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au Compte de Gestion à la clôture de la Gestion :

SUBDIVISIONS	SOLDES AU DEBUT DE LA GESTION		OPERATIONS CONSTATEES AU COURS DE LA GESTION		SOLDES A LA CLOTURE DE LA GESTION	
	Débiteurs	Créditeurs	Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
CL. 1 et 2.....	232 176 966,72	230 851 001,98	116 533 183,05	133 395 268,51	305 907 078,91	321 443 199,63
CL. 4.....	11 061 586,44	17 373 919,30	379 467 994,42	363 888 335,97	30 206 008,18	20 938 682,59
CL. 5.....	4 986 368,12		161 056 964,66	160 201 407,27	5 841 925,51	
CL. 6, 7 et 8.....			79 252 118,34	78 825 248,72	426 869,62	
	248 224 921,28	248 224 921,28	736 310 260,47	736 310 260,47	342 381 882,22	342 381 882,22

2° - Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 1975 arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Déficit	Excédent	Débit	Crédit	Déficit	Excédent
85 : Section ordinaire		5 134 499,24	79 098 649,94	78 671 780,32		4 707 629,62
06 : Section extraordinaire:	6 458 369,98		47 651 091,59	64 513 177,05		10 403 715,48
457 : Régie						
TOTAUX	6 458 369,98	5 134 499,24	126 749 741,53	143 184 957,37		15 111 345,10

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

Total des soldes repris au début de la gestion.....

Total des opérations constatées au cours de la gestion (Crédits..... 1 852 402,80

(Débits..... 1 852 402,80

Total des soldes à la clôture de la gestion.....

4° - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1975 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à SAINT-DENIS, le 7 JUILLET 1976

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

ADOpte A L'UNANIMITE

x

x

x

(MONSIEUR LE MAIRE REPREND SA PLACE A LA TABLE DU CONSEIL)

M. HOARAU - Monsieur le Maire, le Compte Administratif et le Compte de Gestion ont été adoptés à l'unanimité. En mon nom et en celui du Conseil Municipal, nous vous adressons toutes nos félicitations ainsi qu'au Receveur Municipal.

(APPLAUDISSEMENTS)

LE MAIRE - A mon tour, il m'est agréable d'adresser mes félicitations et mes remerciements à Monsieur Marcel HOARAU et également au Secrétaire Général de Mairie, à Madame HOARAU de la Comptabilité, à Monsieur le Receveur Principal pour le travail qu'ils ont accompli.

(APPLAUDISSEMENTS)

Qu
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances et des Collectivités Locales
Signé: Paul PASTOR
Pour copie conforme
Saint Denis le 11 août 1976
Le chef de Bureau délégué
J. LACOSTE